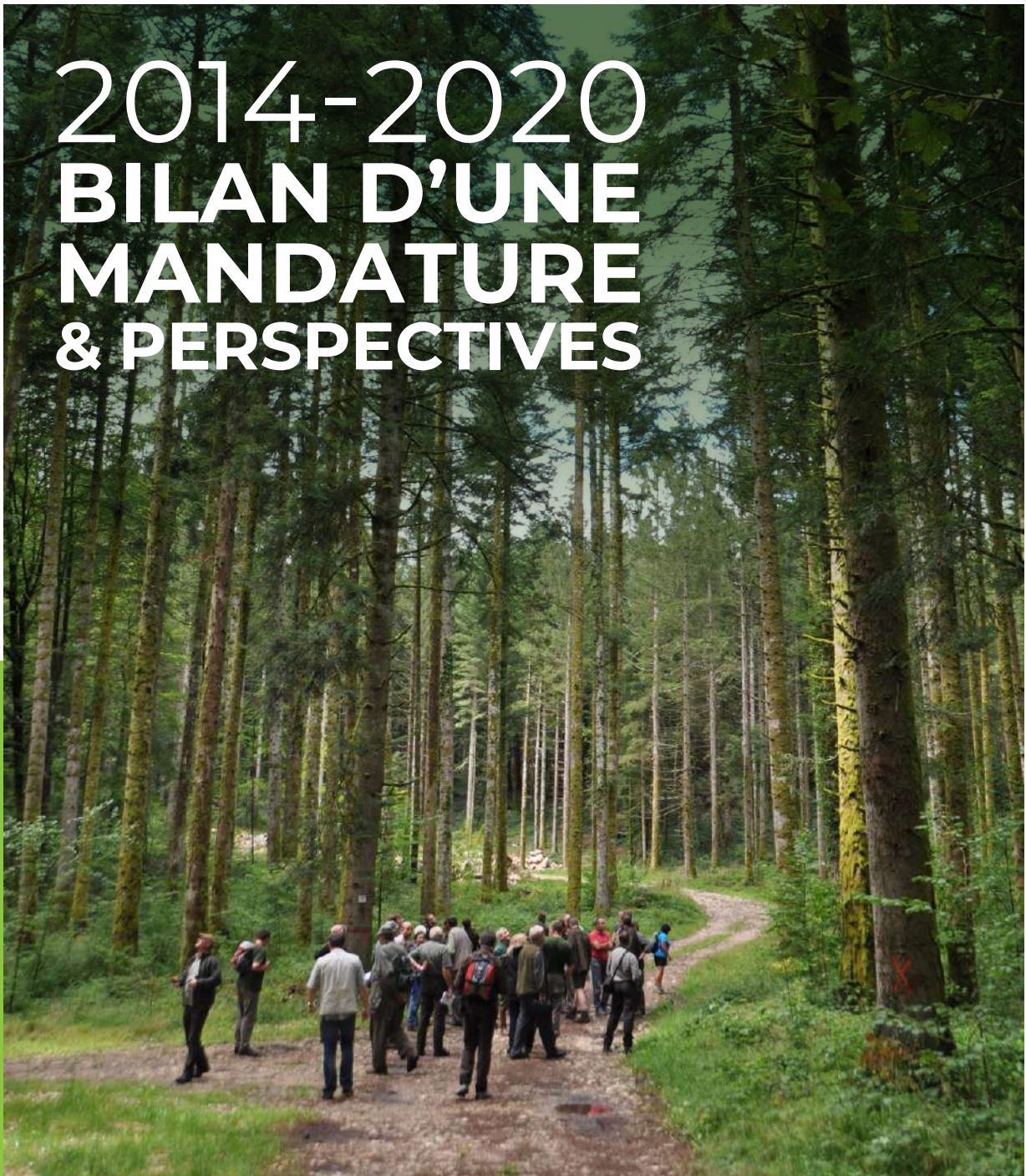


COMMUNES FORESTIÈRES

2014-2020
BILAN D'UNE
MANDATURE
& PERSPECTIVES



FORÊT PUBLIQUE, RÉGIME FORESTIER: UN MÊME SOCLE

Les élus portent une vision spécifique du rôle des forêts, celle d'un bien d'intérêt général pour la Nation. Ils engagent leurs mandats au service de la filière forêt-bois, dans un rôle de médiation, de cohésion et de responsabilité. Les élus n'ont eu de cesse d'affirmer leur attachement au maintien d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts des collectivités et à un service public forestier réaliste.



Pourquoi ? Que leurs collectivités soient propriétaires ou non, les élus sont concernés par la valorisation de l'espace forestier français en tant qu'aménageurs du territoire, porteurs de politiques de développement, prescripteurs en faveur de l'emploi et d'une économie de proximité, conciliateurs entre les différents usagers de la forêt, voire gestionnaires de conflits.

Plus que jamais, l'atténuation du changement climatique, l'évolution du foncier et de la planification, les réformes territoriales, ont renforcé les perspectives d'actions intégrant la forêt et le bois.

LA VOLONTÉ DE RÉUSSIR

La rentrée de septembre 2014 s'ouvre pour les Communes forestières sur une mobilisation politique sans précédent contre le projet d'augmenter de 50 millions d'euros sur 3 ans la contribution des collectivités au financement de l'Office national des forêts (ONF). Deux mois plus tard, le ministre en charge des forêts, Stéphane Le Foll annonce le retrait de la mesure et décide d'anticiper d'un an la renégociation du Contrat État-ONF-FNCOFOR 2016-2020.



Dès lors, des groupes de travail thématiques se mettent en place. La Fédération nationale lance une consultation de ses associations départementales et unions régionales. En parallèle, une mission d'expertise engagée par les 3 ministères concernés : agriculture, économie et environnement, effectue un audit sur le terrain, dans 6 régions.

Tout au long de ce processus, les élus vont s'impliquer pour soutenir les positions des Communes forestières : aucune contribution financière supplémentaire, stabilisation des effectifs de l'ONF dans les territoires, maintien du versement compensateur, demande de plus de gouvernance.

En contrepartie, les Communes forestières s'engagent à mobiliser plus de bois : objectif, passer de 7,8 à 8,5 m³ annuels d'ici 2020 ; à développer les contrats d'approvisionnement et à travailler sur le regroupement des offres de bois. Après des mois de négociation, réunis en conseil d'administration le 2 décembre 2015, les élus de la Fédération nationale votent et donnent mandat au président pour signer le nouveau Contrat État/ONF/FNCOFOR 2016-2020 qui signe le Contrat le 7 mars 2016.



« Nous avons signé parce que c'est la dernière chance de conserver un gestionnaire unique, un régime forestier qui prévoit une gestion durable et multifonctionnelle d'un bien commun »

Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des Communes forestières

La révision de la Charte communale, application concrète du Contrat, s'ouvre alors avec 9 thématiques et 3 groupes de travail, tous présidés par un élu du bureau national. Ce travail aboutit à la signature le 14 décembre 2016, d'une nouvelle Charte, base des relations quotidiennes entre les élus et leurs agents de l'ONF. La Fédération nationale des Communes forestières et la Direction générale de l'ONF se sont rendues dans chaque région pour présenter les enjeux de la nouvelle Charte.



Un groupe de travail sur le régime forestier a été créé sur ce sujet fondamental pour une application égale et équitable sur l'ensemble du territoire : les demandes de distraction du régime forestier, ou au contraire de soumission, et les mesures de compensation en cas de distraction.

En 2018, 2 ans après la signature du Contrat, une nouvelle rupture politique intervient avec l'ONF du fait d'un double constat : une situation financière dégradée, le gel et la vacance des postes sur le terrain. La Fédération nationale lance alors une consultation auprès des élus de son conseil d'administration et crée un groupe de travail sur le régime forestier. Le président Jarlier et les élus du bureau entament en parallèle une négociation politique avec le gouvernement et demandent un positionnement de l'État sur la politique forestière nationale.

REFONDER LA GESTION DES FORÊTS

En octobre, la Fédération nationale lance un chantier pour la refonte de la gestion de la forêt publique en particulier qu'elle ouvre à toute la forêt française, en associant les Collectivités forestières adhérentes de toutes les régions.

L'ENCAISSEMENT

Novembre 2018, en pleine responsabilité, la Fédération nationale vote contre le projet de budget de l'ONF pour 2019. En cause, la mesure sur un encaissement par l'ONF des recettes des ventes de bois des communes avant reversement à celles-ci. Ce projet, mené sans concertation, affectait la trésorerie des communes et ne résolvait en rien les problèmes financiers de l'ONF.

En juin 2018, la Fédération nationale avait recueilli plus de 3 500 délibérations contre cette mesure qui a pour finir perdu tout caractère obligatoire.



De 2018 à 2019, des groupes de travail planchent sur l'affirmation des grands principes et formulent des pistes d'actions : maintien du régime forestier, nécessité d'un grand service public forestier, séparation des activités concurrentielles, rôle essentiel des élus dans une gouvernance recomposée et renforcée, mise en oeuvre du Plan Local Forestier, outil stratégique des élus pour intégrer la forêt et le bois dans l'aménagement du territoire.

Les Communes forestières ont adressé un message à l'État pour faire savoir qu'elles étaient prêtes à s'investir et travailler, aux côtés de l'État et des acteurs de la filière.

Ce travail aboutit à la présentation, au Congrès d'Épinal en juin 2019, du **Manifeste des Communes forestières** avec des propositions concrètes, confortées par la mission interministérielle sur l'évaluation du Contrat d'Objectifs et de performance (COP) 2016-2020 – mission créée à la demande des Communes forestières – ainsi que la mission parlementaire sous l'égide de la sénatrice Anne-Catherine Loisier, présidente du groupe forêt-bois du Sénat.



POUR L'AVENIR DES FORÊTS

Les crises sanitaires dans les forêts vont bouleverser la situation et accentuer les urgences. Une motion adoptée à l'unanimité par les élus de la Fédération nationale, demande à l'État la tenue **d'Assises de la forêt** réunissant spécialistes et acteurs pour définir un grand plan de sauvegarde des forêts françaises.

Le 7 novembre 2019, les groupes forêt-bois de l'Assemblée nationale et du Sénat, présidés respectivement par les députés Rémy Rebeyrotte et Laurent Furst et la sénatrice Anne-Catherine Loisier, organisent un colloque sur le thème : « Urgence pour la forêt : Quelles réponses aux changements climatiques ? ».

Une contribution commune élaborée par la Fédération nationale des Communes forestières, Fransylva, la Fédération Nationale du Bois et l'ONF, est présentée pour la sauvegarde et l'adaptation de la forêt au changement climatique.

En novembre 2019, le ministre de l'Agriculture propose enfin la création d'un Comité spécialisé « Gestion durable des forêts », afin de tracer une « feuille de route » opérationnelle pour la forêt et le bois, d'ici mars 2020 : Dominique Jarlier co-préside le groupe de travail qui s'assure de la cohérence nationale, territoriale et sociétale des actions.

Face à ces enjeux, les forêts doivent être au cœur des politiques publiques. L'État doit se positionner sur sa vision pour l'avenir des forêts françaises.



NOTRE DIVERSITÉ, NOTRE FORCE

UN RÉSEAU EN CROISSANCE ET UNE REPRÉSENTATION RENFORCÉE

De 2014 à 2020, la Fédération nationale a enregistré près de 700 nouvelles adhésions, propriétaires de forêts ou non, issues de tous types de collectivités, de la Région Bourgogne Franche-Comté aux Métropoles de Montpellier ou d'Aix-Marseille, le Département de Mayotte, en passant par des intercommunalités et des communes rurales.

Le réseau s'est consolidé avec la création de plusieurs associations départementales : Allier, Gard, Aveyron, Lot, Vaucluse, Haute-Loire ; des Unions régionales de Normandie et de Corse, de la fusion des Régions déjà constituées passant de 11 à 8 et de la création du réseau des élus forêt-bois d'Ile-de-France.



Normandie



Occitanie



Bourgogne - Franche Comté



Nouvelle Aquitaine



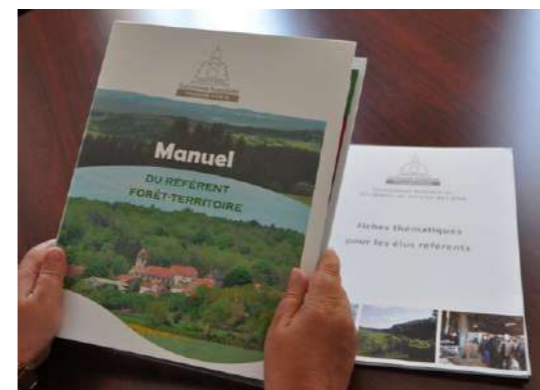
Auvergne - Rhône Alpes



Provence - Alpes - Côte d'Azur



Grand-Est



DES ÉLUS RÉFÉRENTS

Pour conforter cette organisation territoriale et politique, en plus des 800 élus administrateurs, les unions régionales ont mis en place près de 150 élus « référents forêt-territoire » avec un binôme composé d'un élu et d'un chargé de mission des Communes forestières. L'objectif est de renforcer l'accompagnement des collectivités, développer les projets territoriaux autour de la forêt et du bois, renforcer le rôle des élus dans la filière pour des actions à valeur ajoutée locale.

LES CLÉS DE LA GOUVERNANCE

De 2014 à 2020, les élus ont assisté à près de 250 réunions des instances de gouvernance avec l'ONF : comités des ventes, nationaux et régionaux, commissions nationales de la forêt communale, commissions thématiques.

La formation représente un enjeu de cette gouvernance pour des élus experts dans les questions de la forêt et du bois, engagés dans la valorisation d'une ressource territoriale, acteurs politiques et décideurs de la gestion de leurs forêts, notamment avec l'ONF.

De 2014 à 2019, 17 000 personnes dont 12 300 élus ont assisté aux formations proposées par les Communes forestières.

Piloté par le comité national formation, avec l'appui du réseau des salariés formateurs en régions, la formation a ouvert des initiatives innovantes telles que des sessions destinées aux secrétaires de mairie, des interventions d'élus lors des formations des nouveaux agents territoriaux de l'ONF.



CRÉATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES EN LIGNE

Prévu dans le projet politique de la mandature, la création d'un centre de ressources a associé la Fédération nationale et toutes les unions régionales. Des centaines de documents et données produites par les Communes forestières seront accessibles en ligne et réservées aux adhérents. Une phase de test est en cours pour une ouverture aux élus adhérents fin 2020.



PARTENAIRES ESSENTIELS DE LA FILIÈRE

Les élus des Communes forestières sont pleinement acteurs du développement économique de la filière forêt-bois, ils créent du lien entre les différents intervenants. Pour les élus, c'est une préoccupation constante : la forêt et le bois représentent une source d'activité, de revenus et d'emplois dans les territoires.

DÉVELOPPER LA MOBILISATION DES BOIS ET UNE COMMERCIALISATION RESPONSABLE



La mobilisation des bois fait partie intégrante de la gestion multifonctionnelle des forêts, elle alimente les scieries et les industries de deuxième et troisième transformations.

La forêt publique qui représente 25 % de l'ensemble de la forêt française approvisionne la filière à hauteur de 40 %.

La complémentarité est forte entre les politiques forestières territoriales portées par les élus et la dynamisation de la filière bois et des entreprises de proximité.

LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL (PAT)

59 PAT en France = **7,5** millions d'hectares dont 3 millions d'ha de forêts

Créé en 2008 dans le cadre du programme national « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » développé par la Fédération nationale, le PAT est un des outils d'aide à la décision ; il permet d'évaluer le potentiel de développement d'un territoire à partir de l'estimation de la ressource en bois et de sa consommation.

C'est un travail de terrain, une concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois. À partir d'une cartographie informatique, le PAT fournit aux élus des données chiffrées à l'échelle de leur territoire, pour élaborer une politique de développement du bois énergie, et plus largement de valorisation de la forêt dans des logiques de circuits de proximité.

(Voir page « proposer, expérimenter, déployer »)

LA MOBILISATION DES GROS BOIS

La mobilisation des gros bois, principalement en zones de montagne, est un enjeu essentiel pour récolter à maturité et approvisionner les entreprises de la filière : les disponibilités en résineux et en feuillus sont là.

Dès 2016, les Communes forestières ont mené des actions en Midi-Pyrénées, en partenariat avec les scieurs. Ce travail a permis d'identifier les possibilités techniques et les conditions d'accompagnement à mettre en place pour la transformation des gros bois et des très gros bois. Analyse de la réalité des coupes, démarches d'exploitation groupée, mécanisation en forte pente, contraintes budgétaires, conditions d'accès.

La Fédération nationale a contribué à ces études, en collaboration avec la Fédération Nationale du Bois (FNB).

LE DÉVELOPPEMENT DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Le développement des ventes par contrat a constitué un véritable enjeu pour les Communes forestières. Les avantages en sont connus : liens constants avec les Entrepreneurs des Territoires Forestiers (ETF), approvisionnement sécurisé des entreprises, diminution des coûts liés à l'évaluation des lots de bois et régularité des rentrées financières pour les communes.



En 2017, la Fédération nationale des communes forestières, la Fédération nationale du Bois (FNB) et l'ONF ont signé un protocole d'accord sur la commercialisation des bois issus des forêts publiques.

Objectif : favoriser le développement des ventes par contrat afin de sécuriser à la fois la récolte en bois et l'approvisionnement de l'industrie de la 1^{re} transformation.

+ 41%

de volumes de bois des forêts communales commercialisés en contrat d'approvisionnement (vol eq.m³ sur pied de 2014 à 2019).



Ce protocole a été renouvelé chaque année ; un même accord a été acté en Auvergne Rhône-Alpes.

LE LABEL UE POUR LE CHÊNE

Face à la crise relative à l'exportation croissante des grumes de chêne, la Fédération nationale a soutenu dès 2015 la mise en place du Label Chêne UE par la Fédération Nationale du Bois (FNB). Cet engagement volontaire des acheteurs en vente publique prévoit que les grumes de chêne aient au moins une première transformation en Europe.

Ce dispositif, prorogé chaque année, a permis, selon la FNB, de sauver plusieurs entreprises françaises.



LE COMITÉ DES VENTES

Malgré la suspension des relations avec la direction générale de l'ONF, le comité national des ventes s'est toujours réuni. La Fédération nationale, en toute responsabilité, a souhaité maintenir son engagement pour sécuriser et piloter la stratégie générale de commercialisation des bois.

De même au niveau régional, les comités régionaux des ventes ont poursuivi au plus près des territoires la politique commerciale régionale des forêts publiques. Ils ont mené un travail considérable en matière de contrats d'approvisionnement et plus largement de toutes questions relatives à la ressource et à sa commercialisation. Ils ont articulé le développement du bois énergie avec celui des bois façonnés en priorité au profit des entreprises et des consommateurs de proximité, avec bilan auprès des communes.





« JE SUIS TRÈS FIER D'ÊTRE PEFC POUR LA BONNE ET SIMPLE RAISON QUE NOUS SOMMES DES ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ. »
#fierdêtrePEFC

POUR UNE GESTION CERTIFIÉE

Les Communes forestières sont engagées dans le programme de certification PEFC qui définit des bonnes pratiques de gestion adaptées à la forêt française. Cette certification est le résultat d'une longue mobilisation des acteurs concernés : propriétaires publics et privés, société civile, entreprises.

La majorité des Communes forestières adhèrent à PEFC.

60% de la surface des forêts communales est certifiée.

En 2017, une refonte a permis d'améliorer le système de certification sur le terrain.

UNIS FACE AUX CRISES

Très actives dès le début de la crise scolytes, les Communes forestières ont accompagné les élus en régions, avec l'ONF, sur la mobilisation et la commercialisation, en collaboration étroite avec les acteurs de la filière. Dans le Grand Est, en Auvergne Rhône-Alpes et en Bourgogne Franche-Comté principalement, des accords ont été trouvés pour éviter de saturer les marchés.

Les objectifs ont été partagés étape par étape : favoriser l'exploitation, l'enlèvement et la commercialisation, en priorité des bois scolytés et des sapins dépérissants, via les contrats d'approvisionnement et le renouvellement des forêts.



6 M€

de nombreuses interventions et réunions au niveau national, mener par la Fédération aux côtés de la filière ont permis d'obtenir une aide Scolytes de l'État.

UNE INTERPROFESSION NATIONALE POUR UNE FILIÈRE

L'interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) soutient les actions de promotion de la filière et les usages du bois, grâce à une contribution versée par les entreprises de la filière et les propriétaires forestiers lorsqu'ils vendent du bois. Ceci permet de soutenir et cofinancer des programmes.



2 M€

pour des dossiers portés par les Communes forestières

De 2014 à 2020, une trentaine de dossiers portés par les Communes forestières ont bénéficié au total de 2 M€: mobilisation des bois, marques collectives (Bois des Alpes et Bois des territoires du Massif central), développement du hêtre, élus référents, programme « 100 constructions publiques en bois local » et mise en place d'élus référents.

OUVRIR DE NOUVEAUX PARTENARIATS



LE PARTENARIAT AVEC LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Les présidents de la Fédération nationale des Communes forestières et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ont signé en avril 2015, une convention de partenariat, en présence de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Conclue pour six ans, cette convention est venue renforcer les actions complémentaires au service de la forêt, notamment dans le cadre des chartes forestières de territoire. Une même convention a été signée en 2016 en Occitanie.

LES POINTS DE RENCONTRE DES SECOURS EN FORÊTS : UN PROJET COLLABORATIF

Faciliter et améliorer l'accès des secours en forêt est l'objectif d'un projet porté par la Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires, l'Union de la Coopération Forestière Française, l'ONF et la Fédération Nationale des Communes Forestières, soutenu par France Bois Forêt, avec la collaboration des pompiers et de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA).



Le projet s'appuie sur des expériences réussies en Lorraine, il va être déployé au niveau national, avec la création d'outils numériques et l'implication de tous.

ACTEURS DES POLITIQUES FORESTIÈRES

L'approche territoriale des Communes forestières, l'expertise acquise sur de nouvelles gouvernances, la vision transversale portée par les élus, ont fait évoluer les partenariats et l'écoute des Communes forestières. Les élus contribuent à la construction des politiques liées à la forêt et au bois aux niveaux national, régional et territorial, ils sont force de propositions pour une filière économique ancrée dans les politiques territoriales.

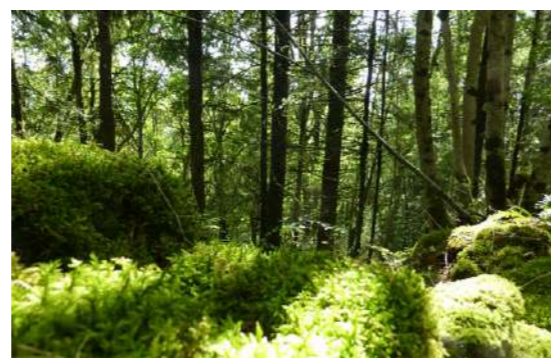
Retour sur des étapes décisives des 2014 à 2020

CONSOLIDER LA POLITIQUE FORESTIÈRE NATIONALE

2014, L'ÉCRITURE D'UN PROGRAMME NATIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), adoptée en septembre 2014, a engagé la rédaction d'un programme national de la forêt et du bois (PNFB).

Dominique Jarlier a présidé un des 5 groupes de travail chargés de cette rédaction : le groupe « Forêt et territoire ».



Ces travaux ont contribué à l'articulation de la politique forestière avec les autres politiques territoriales tels que les futurs programmes régionaux forêt bois et l'identification des spécificités des territoires forestiers : forêts méditerranéennes, de montagne, ou périurbaine. Les élus de la Fédération nationale se sont impliqués dans tous les groupes de travail.

www.agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026



LA SIGNATURE DU CONTRAT DE FILIÈRE

En décembre 2014, la Fédération nationale des Communes forestières signe le contrat de filière, aux côtés de 4 ministères : Agriculture, Écologie, Économie, Égalité des territoires, et des Régions de France. Les objectifs sont ambitieux : valoriser la ressource forestière et favoriser en priorité l'utilisation des bois issus des forêts françaises.

Le contrat répond à la vision des Communes forestières : conforter la place de la filière dans le développement des territoires notamment ruraux, créer des emplois locaux et développer une sylviculture durable pour l'approvisionnement des entreprises.

Dans ce cadre, les Communes forestières se sont engagées dans la rédaction d'un Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois.

www.economie.gouv.fr/filieres-industrielles-contrat-filiere-bois-est-signé#

LE PARLEMENT DE LA FORÊT ET DU BOIS

En 2015, le ministre en charge de la Forêt a relancé le Conseil supérieur de la Forêt et du Bois. En tant que président du groupe « forêt et territoire », Dominique Jarlier a rappelé la nécessaire **conduite de la politique forestière nationale avec les territoires.**

« Dans un contexte d'évolution sociétale et de nouvelle organisation territoriale, de changement climatique et de mondialisation des échanges, l'évolution des politiques forestières doit répondre à ces défis ».



ACTE II DE LA LOI MONTAGNE

En 2015, dans le cadre de l'écriture d'un acte II de la «Loi Montagne», les Communes forestières ont soutenu la spécificité des forêts de montagne et la pertinence de politiques forestières territoriales à l'échelle des massifs. Plusieurs de leurs propositions ont été retenues.

www.fncofor.fr/loi-montagne-propositions-communes-forestieres-retenees-4_2867

BIODIVERSITÉ ET FORÊT

Animatrice du réseau des Chartes forestières de territoires (CFT), la Fédération nationale des Communes forestières a suivi l'appel à projet sur « la prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies locales de développement forestier (SLDF) » depuis son lancement en 2012, dans le cadre de la Stratégie nationale de la Biodiversité (SNB).

Au regard des retours d'expériences des Communes forestières : qualité des projets en termes de partenariat, sensibilisation sur le terrain et dialogue entre les différents acteurs, les collectivités locales ont été identifiées comme cheffes de file de ces initiatives pionnières par les ministères en charge de la biodiversité (MEDDE) et de la forêt (MAAF).

Elles ont aussi confirmé la nécessité d'intégrer la biodiversité dans des démarches plus transversales et incitatives et la plus-value économique sur les territoires.



144 CFT signées **+ de 6000** communes concernées

5 M d'hectares de forêts couvertes soit 32% de la forêt française

POUR L'INTÉGRATION DE LA FORÊT DANS LES FONDS EUROPÉENS

En novembre 2014, la Fédération nationale des Communes forestières a été reconduite au sein du collège « monde agricole, forêt et industries agroalimentaires » de la nouvelle instance de gouvernance du Réseau rural français, le Comité Réseau rural. Piloté par le Ministère de l'Agriculture, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et les Régions de France, le Réseau a été force de proposition sur la programmation des fonds européens 2014-2020.

Les Communes forestières ont porté plusieurs enjeux du développement forestier territorial avec des priorités :

- > la gestion du foncier agricole et forestier,
- > la diversification économique des territoires, notamment grâce à la transition écologique et énergétique,
- > le lien urbain-rural.

LA MOBILISATION DES PARLEMENTAIRES

De façon croissante, les Communes forestières ont saisi les parlementaires et ont été auditionnées par des missions d'information, notamment la Délégation aux Collectivités territoriales en tant qu'experts identifiés : filière forêt-bois, décentralisation, différenciation territoriale.



Des liens privilégiés ont été tissés avec les groupes forêt-bois de l'Assemblée nationale coprésidé par Rémi Rebeyrotte et Laurent Furst, et du Sénat présidé par Anne-Catherine Loisier.

Photo ci-contre Colloque parlementaire du 7 novembre 2019, évoqué en page 7.

En régions, les Communes forestières ont multiplié les démarches pour porter les attentes et propositions sur des sujets politiques essentiels pour les territoires : avenir de la gestion des forêts, budgets et dotations des collectivités, économie de la filière, incendies et risques, Natura 2000, reboisement, maintien des syndicats de gestion forestière, voirie.

L'ANTICIPATION DES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

Avec les associations nationales d'élus : Maires, Départements et Régions, un dialogue constant s'est noué afin de positionner les sujets forêt-bois dans les réformes impactant les territoires. L'accès à la ressource forestière, la défense de la forêt contre les incendies, le choix des filières locales, la transition écologique et énergétique, ont été au cœur des échanges.

La Fédération nationale a associé ses associations partenaires à l'enjeu de la refonte de la gestion des forêts françaises et des filières bois. Le partage des réflexions se poursuit en continu.



Pour la première fois, la résolution générale adoptée à l'unanimité par le 102e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France a inscrit la demande des Communes forestières d'un plan de sauvegarde des forêts.

PILOTER LES DÉCLINAISONS RÉGIONALES DES POLITIQUES FORESTIÈRES

L'ÉCRITURE DES POLITIQUES RÉGIONALES AVEC LES COMMUNES FORESTIÈRES

Du démarrage des travaux dès 2015 à la signature des Programmes régionaux de la Forêt et du Bois jusqu'en 2019, élus et équipes des unions régionales des Communes forestières ont identifié les besoins et les contraintes de la filière, assuré la cohérence avec les politiques publiques régionales, nationales ou communautaires, avec les programmes d'investissement. Ils ont fait des propositions pour organiser le dialogue entre les acteurs de la forêt et du bois, émis des avis sur les projets de directives régionales et les schémas régionaux.



COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Renforcées par la loi d'avenir de 2014, les commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ont vu leur champ de compétence élargi à la préservation des espaces naturels et forestiers, pour lutter contre l'artificialisation des terres. Elles peuvent émettre des avis et recommandations sur des documents d'urbanisme et de planification. Les élus des Communes forestières siègent dans plusieurs commissions.

UNE FILIÈRE DANS LES TERRITOIRES

En avril 2018, le Président de la République a effectué une visite dans les Vosges, dédiée à la filière forêt-bois en France. Dominique Jarlier a porté la voix des élus forestiers, en appelant à une véritable logique territoriale des projets ; un message entendu puisqu'à l'issue, un appel à projets a été lancé par le ministère de l'Agriculture pour « l'accompagnement de projets territoriaux au service du développement de la filière forêt-bois ».



AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT FORESTIER

En mars 2017, la Fédération nationale des Communes forestières et l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture ont signé une convention cadre autour d'un projet commun : développer des politiques forestières territoriales.

Elles ont ensuite répondu à l'appel à projets « Mobilisation collective pour le Développement Rural » lancé par le Réseau rural national, co-piloté par le ministère de l'Agriculture, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et Régions de France.



Ce projet intitulé **RENFORT (Réseau National Forêt Territoires)** est engagé sur 3 ans. Des coopérations sont conduites par un binôme Union régionale des Communes forestières/Chambre régionale d'Agriculture. Parmi celles-ci : la prise en compte de la forêt dans les documents d'urbanisme, la structuration du foncier, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, la remise en gestion des espaces pastoraux, la biodiversité forestière, le bois local ou encore l'approvisionnement bois.

PROPOSER, EXPÉRIMENTER, DÉPLOYER

15 ans après le lancement des Chartes forestières de Territoires et des grands programmes portés par la Fédération nationale : 1 000 chaufferies bois en milieu rural, Plan d'Approvisionnement territorial, 100 constructions publiques en bois local, l'accompagnement des projets des élus et des territoires se poursuit.

En 2017, les Communes forestières ont organisé les Rencontres Nationales des Territoires Forestiers : plus de 200 territoires ont témoigné, échangé et envisagé une nouvelle place pour la forêt et le bois. À l'issue, d'autres thématiques ont émergé et ont amené une évolution des outils des Communes forestières : nouvelles coopérations, lien urbain-rural, intégration de la forêt et du bois dans les politiques publiques, changement climatique.

2017, UN TOURNANT DANS LES POLITIQUES FORESTIÈRES TERRITORIALES

DÉVELOPPER LE LIEN URBAIN-RURAL

Les espaces forestiers représentent un enjeu évident pour les zones urbaines et périurbaines. Les défis sont déterminants pour l'avenir des territoires forestiers, dans un contexte de transition écologique, d'attractivité économique et de concertation avec les citoyens.

Les Communes forestières ont mené plusieurs coopérations réussies qui intègrent les filières forêt-bois dans le lien urbain-rural.



L'exemple des contrats de réciprocité forestiers

La démarche initiée par les Collectivités forestières Occitanie s'est concrétisée par la signature en janvier 2018 du contrat de réciprocité entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc. Des axes concernent la filière forêt-bois : la pérennisation de la filière bois énergie, le renforcement de la filière bois construction, le développement d'une filière locale de mobilier bois, des actions en faveur du reboisement, la préservation de la biodiversité et la compensation carbone. En résumé une alliance des territoires pour des filières de proximité.



En octobre 2019, un contrat de réciprocité a associé l'Eurométropole de Strasbourg, une métropole, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la communauté de communes de la vallée de la Bruche. Ce dispositif lie une métropole, une agglomération et une intercommunalité rurale pour valoriser en commun des atouts et des ressources et renforcer l'attractivité de chacun des territoires. Parmi les secteurs ciblés, les filières locales du bois.

LE FONCIER, CLÉ DE LA GESTION DE L'ESPACE

Pour l'élu aménageur, le foncier est une des clés de la gestion de l'espace, de la dynamique locale et des projets d'aménagement. Son rôle est central dans la réussite des initiatives de valorisation du foncier forestier.

Des dispositions législatives, notamment la loi d'avenir 2014 mettent à disposition des communes de nouveaux outils pour intervenir : droit de préférence, droit de préemption, biens vacants et sans maître.

Les Communes forestières ont expérimenté plusieurs leviers d'actions sur le foncier forestier et conçu des outils pour les élus : supports d'information sur la restructuration foncière, aides potentielles aux travaux forestiers, création de places de dépôt en forêt. Elles accompagnent aussi les communes dans la réorganisation foncière forestière comme l'acquisition de biens vacants et sans maître.



UN PARTENARIAT OPÉRATIONNEL AVEC LES SAFER

Les Communes forestières et les SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) ont acté des partenariats en régions notamment pour agir contre le morcellement de la propriété forestière et la sous-exploitation des massifs. Des opérations de sensibilisation et de formation ont été menées.

Un accès privilégié à la veille foncière, la co-construction de projets avec les élus et les acteurs de la filière ont été initiés : restructuration de massifs forestiers publics ou privés, maîtrise foncière pour des projets de desserte ou de zones à enjeux environnementaux, accroissement de la surface de forêts gérées.



Voirie et biodiversité

L'association France Nature Environnement (FNE) et la Fédération nationale des Communes forestières, ont réalisé, en partenariat avec la Fédération nationale des Entrepreneurs des Territoires, un guide voirie à destination des élus, sous l'angle de la préservation de la biodiversité.

Définitions, responsabilité des élus, aides et subventions, les grandes étapes de la création et de l'entretien d'une voirie forestière sont présentées avec des réalisations et bonnes pratiques menées dans les territoires.

INTÉGRER LA FORÊT DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Au travers des politiques publiques pour la transition écologique et énergétique, les élus peuvent mobiliser leurs territoires et impulser des projets liés à la forêt et au bois.

En régions, des outils stratégiques de développement existent : schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), TEPOS, PETR, PCAET, Leader, Parcs, Schémas de cohérence territoriale (SCoT), Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

Les Communes forestières ont accompagné la prise en compte de la forêt et des filières bois dans ces stratégies au plus près des territoires. Dans les facteurs de réussite, les outils tels que les plans d'approvisionnement territoriaux ou les chartes forestières de territoire ont été signalés.



LE DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les forêts et les matériaux bois rendent d'immenses services dans le cadre d'une gestion durable : conservation des ressources génétiques et de la biodiversité, protection de la ressource en eau et régulation du ruissellement, amélioration de la qualité de l'air, protection et stabilisation des sols notamment en montagne, fixation et stockage de carbone, lutte contre le changement climatique.



Désormais, l'écosystème forestier est exposé à de multiples phénomènes qui ont des conséquences graves : tempêtes, incendies, insectes, maladies, dérèglements climatiques, dommages causés par la pression du gibier en forte croissance.

Les Communes forestières sont fortement investies sur ces questions, aux côtés de toute la filière forêt-bois. Elles participent au suivi de l'évolution des forêts, à la commercialisation raisonnée de bois atteints par les crises sanitaires, à la reconstitution et régénération des peuplements forestiers, au plus près des situations des territoires. Elles cherchent des réponses adaptées en matière de gestion forestière, d'essences afin de préserver ces écosystèmes.

Un appel national à reboiser

En 2016, les Communes forestières se sont associées à l'appel de Mende pour le renouvellement des forêts.

SÉCHERESSE ET DÉPÉRISSEMENT

La Fédération nationale a co-rédigé avec l'ONF, un document sur la crise sanitaire qui impacte les forêts.

- Quelle stratégie de récolte adopter?
- Comment vendre les bois dépréciés?
- Quelle reconstitution envisager?

Cet outil apporte des solutions pour les forêts communales.



Adaptation au changement climatique : les élus s'engagent pour les forêts

Inciter les élus à agir, innover et développer une stratégie commune face aux bouleversements climatiques que subissent les forêts françaises, tel est l'objectif de la publication co-construite par la Fédération nationale des communes forestières et l'ONF présentée lors du salon des maires.

630

signataires de l'Appel pour la sauvegarde des forêts

72%

d'entre-eux sont prêts à s'engager dans des expérimentations territoriales ou «îlots d'avenir»

L'ÉDUCATION POUR L'AVENIR

Dans le cadre du comité national biodiversité, le ministère de la Transition écologique a lancé un appel afin de déployer un label « aires terrestres éducatives ».

La Fédération nationale a présenté un projet novateur : les aires forestières éducatives. Les élèves d'une classe prendront en charge, sur la durée, la gestion d'une partie de la forêt communale, dans une démarche de compréhension de leur gestion, de connaissance des métiers du bois et de prise en compte des enjeux territoriaux.



Les élus et les équipes des Communes forestières coordonneront l'ensemble. En septembre 2020, un test est prévu dans 8 régions, avec un déploiement à la rentrée 2021. Ce projet est soutenu par France Bois Forêt.

DES ÉLUS, MAÎTRES D'OUVRAGE CONVAINCUS

Les élus, maîtres d'ouvrage, contribuent au développement d'une économie de proximité, au maintien et à la création d'emplois non délocalisables.

De 2012 à 2017, la Fédération nationale a initié le programme « 100 constructions publiques en bois local », déployé sur le terrain par les Communes forestières. Ce programme a permis de construire des bâtiments exemplaires, énergétiquement performants et innovants en bois local, feuillus et résineux, dans la construction, la rénovation et l'extension. Les équipes se sont mobilisées, aux côtés des élus, pour expérimenter et démontrer qu'il est possible de construire avec les bois des territoires. Le programme a pris fin en 2017, l'accompagnement des Communes forestières en régions se poursuit.





Près de **80** documents de référence ont été réalisés

Outils techniques, réglementaires et financiers, ils permettent aux élus de concrétiser leurs projets et trouver les solutions pour intégrer le bois local dans la commande publique.

LE BÉNÉFICE TERRITORIAL DU BOIS LOCAL

La Fédération nationale a perfectionné son programme en créant un indice qui quantifie les bénéfices économiques, environnementaux et sociétaux pour un territoire dès lors qu'il fait le choix du bois et en particulier du bois local mis en œuvre par un tissu d'entreprises de proximité.

Les élus pourront tester leurs projets grâce au calcul de cet indice de retombées territoriales, en cours de finalisation.

PLUS DE TRAÇABILITÉ

Les Communes forestières ont lancé des marques collectives de certification des bois liées aux grands massifs : Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif central.

En 2019, elles ont contribué, avec les acteurs de la filière, à l'intégration du pin d'Alep dans la norme construction. Elles animent aussi un réseau de valorisation du hêtre qui associe la Normandie, Midi-Pyrénées et le Grand Est.



LA MARQUE BOIS DE FRANCE

Initiée par la Fédération Nationale du Bois (FNB), l'association « Préférez le bois français » créée en 2014 porte la marque Bois Français, devenue Bois de France. La Fédération nationale des Communes forestières en est membre, elle est consultée pour donner son avis sur le référentiel de cette marque.



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE BOIS ÉNERGIE

DÉVELOPPER LE LIEN URBAIN-RURAL

Dans le prolongement du programme national « 1 000 chaufferies bois en milieu rural » clôturé en 2012, les Communes forestières poursuivent l'animation de leur réseau de chargés de mission bois énergie dans les territoires. Elles accompagnent les élus dans leurs projets pour favoriser un approvisionnement en circuit court et une mutualisation des réseaux de chaleur.



L'innovation numérique

Les Communes forestières ont fait évoluer le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT). Cet outil met en parallèle la demande et les ressources bois, identifie les équipements de stockage, cible les investissements prioritaires pour une meilleure mobilisation. Désormais, ce travail est mené en partenariat avec l'Institut géographique National (IGN). Objectif : améliorer la précision des données.

Des projets collaboratifs pour les chaufferies bois

En 2015 et 2016, deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) DYNAMIC BOIS ont été lancés par l'ADEME, en partenariat avec les ministères de la Transition Écologique et de l'Agriculture. Les Unions régionales des Communes forestières sont investies dans 14 projets, en partenariat avec des territoires et les acteurs de la filière locale.

43 projets AMI DYNAMIC dont **14** avec les Communes forestières

Ils ont suscité des actions structurantes de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur et les autres filières utilisatrices et l'amélioration de la qualité des peuplements forestiers.

La micro-cogénération, une perspective

Le réseau Bois énergie des Communes forestières s'enrichit des expériences régionales sur le terrain. En 2019, des réflexions ont été ouvertes sur la micro-cogénération. Cette production de chauffage et d'électricité combinée dans une même installation pourrait être pertinente pour des collectivités ayant des besoins énergétiques modérés, avec des chaufferies bois de petites à moyenne puissance.

La biomasse forestière, un enjeu européen

De 2016 à 2018, la Fédération nationale des Communes forestières a participé au projet de coopération européenne INTERREG EUROPE BIO4Eco en faveur de la valorisation de la biomasse forestière. Ce partenariat a permis d'échanger sur les bonnes pratiques avec différentes régions d'Europe et d'agir ensemble pour améliorer l'intégration des enjeux forestiers dans les politiques publiques des États membres, en lien avec les enjeux de transition énergétique.

Le séminaire final de BIO4Eco a eu lieu en septembre 2018 à Paris autour des bioénergies et de l'échelle territoriale pertinente des projets.

PARTAGER NOS EXPERTISES

L'ENJEU EUROPÉEN

Etre présent au niveau européen est un enjeu majeur pour la reconnaissance des territoires forestiers. S'il n'y a pas de politique forestière en tant que telle, les sujets de la forêt et du bois se retrouvent bel et bien dans nombre de textes et stratégies européennes.



UNIS AU SEIN DE LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES COMMUNES FORESTIÈRES (FECOF)

Membre fondateur de la FECOF, la Fédération nationale des Communes forestières en assure la présidence depuis 2015. Cette représentativité donne du poids à la forêt auprès des institutions européennes et dans les processus de consultation en amont des textes.

Les unions régionales des Communes forestières sont associées à ces démarches et apportent leurs contributions, notamment lors de l'élaboration des programmes européens en régions.

En 2016, un renforcement des interventions a permis d'anticiper les initiatives législatives communautaires qui concernaient les communes forestières et de relayer les positions de la Fédération nationale auprès des institutions européennes. Des projets de coopération ont été développés : Natura 2000, Paquet Climat-Energie et biomasse forestière.



En 2017, l'assemblée générale de la FECOF en Allemagne a fixé la feuille de route pour renforcer ses interventions sur des thématiques sensibles : les énergies renouvelables, la gestion durable et le changement climatique, la reconnaissance des services écosystémiques et le rôle des élus

En 2018 et 2019, le président de la FECOF est intervenu devant le Comité des Régions d'Europe pour appeler à associer plus étroitement les élus locaux dans les stratégies européennes.

UNE COOPÉRATION FORESTIÈRE INTERNATIONALE

La forêt et le bois ne connaissent pas de frontières et nombre d'enjeux sont partagés entre élus et collectivités. C'est tout le sens des échanges qui se sont noués de longue date à l'international, notamment au Québec et en Afrique de l'Ouest.

QUÉBEC, NOTRE LIEN DE CŒUR

Depuis une dizaine d'années, des coopérations existent entre les Communes forestières et le Québec sur la filière forêt-bois. Elles portent sur la mise en commun des expertises en France et au Québec en matière de gestion durable des forêts, de valorisation du bois construction et de l'architecture durable.



En 2015, le 3^e Forum franco québécois Bois & Forêt, coordonné par la Fédération nationale des Communes forestières, s'est tenu dans le cadre de la COP21. À l'issue, des recommandations ont été directement transmises à la Conférence internationale pour faire entrer la forêt et le bois dans la ville, amplifier la recherche et intensifier le rôle de stockage du matériau bois.



Les travaux des forums se prolongent dans le cadre du « Réseau FRANCOFOR – Pôle d'excellence franco québécois bois et forêt dans un contexte de lutte contre les changements climatiques ».



Les élus des Communes forestières ont participé à plusieurs reprises au Congrès de leurs homologues élus, celui de la Fédération Québécoise des Municipalités. Des échanges et visites ont abordé les thèmes de la gouvernance locale, l'innovation, ou encore les immeubles en bois. Des liens ont été établis avec la FAO et l'Institut francophone du développement durable.

LA GOUVERNANCE DÉCENTRALISÉE DES FORÊTS EN AFRIQUE

Depuis 10 ans, avec l'association Territoires et Forêts solidaires – COFOR international, les élus de la Fédération ont engagé des actions de coopération décentralisée, notamment en Afrique de l'Ouest, en faveur de la gestion durable des forêts, du développement des politiques territoriales et de la gouvernance locale. Les populations en bénéficient directement dans leur quotidien.



La forêt, un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. En 2016, lors de la 22^e conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22) à Marrakech, les Communes forestières sont intervenues lors de la conférence : « Forêts : quelles solutions après l'Accord de Paris ? ».

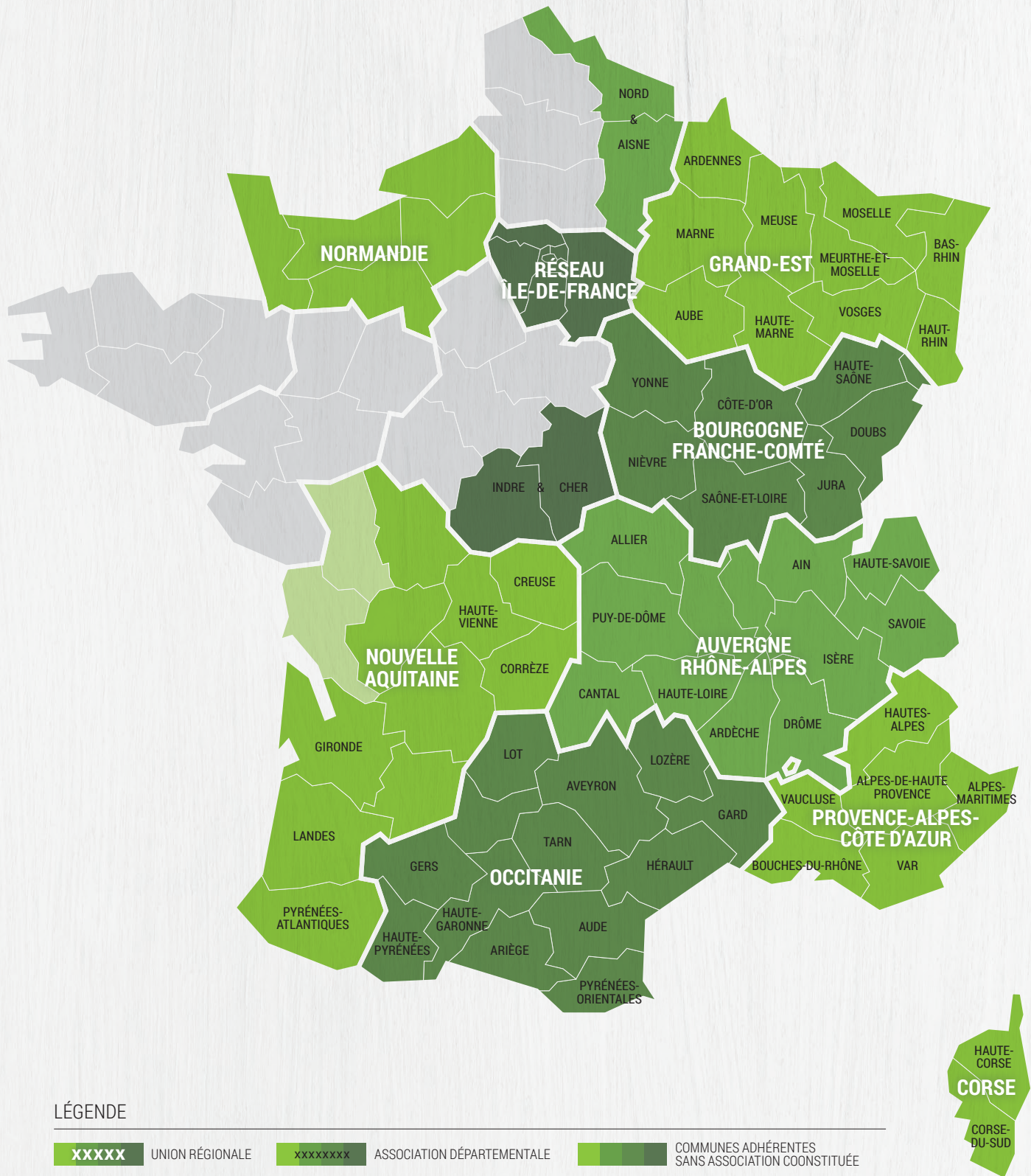


Les Communes forestières de Franche-Comté, d'Alsace et de Champagne-Ardenne ont accueilli des délégations d'élus camerounais pour des visites de forêts communales et de projets de valorisation de la forêt.

En 2018, une mission au Bénin, soutenue par le ministère des Affaires étrangères, a planché sur la production de bois de feu géré durablement, un problème crucial dans ce pays. À Madagascar, l'intervention de Cofor international a également porté sur ce problème et sur la gestion de la mangrove soumise à des pressions d'exploitation très préoccupantes.



NOTRE RÉSEAU



© 2020 - Conception graphique et réalisation : Cécile Tourat et UN DES SENS - Design Global - Impression : Imprimeries SB - PEFC 10-31-3162 / Certifié PEFC / pefc-france.org



FNCOFOR
 13 Rue du Général Bertrand - 75007 Paris
 ☎ 01 45 67 47 98
 ✉ federation@communesforestieres.org

@fncofor

www.fncofor.fr